

Le procès du motard angoumoisien accusé d'extorsions renvoyé

Accusé d'extorsion de fonds, de tentative d'extorsion et détention non autorisée d'armes, le motard du commissariat d'Angoulême va avoir encore un peu de temps pour préparer sa défense. Son affaire a été renvoyée à une date qui reste à déterminer.

Tant pis pour les deux parties civiles qui avaient dénoncé en 2014 des faits datant de 2012. Quelques jours après une rixe entre les deux hommes et le policier qui n'était pas en service, ces trois-là s'étaient recroisés mais cette fois-ci, le policier était en service.

Selon les plaignants, le policier leur aurait alors réclamé 1.000 euros pour ne pas porter plainte et étouffer l'affaire de la rixe.

Les parties civiles et leurs proches sont restés dans la salle d'audience durant tout l'après-midi. Et ont explosé en sortant du palais de justice après la décision

du tribunal présidé par Elisabeth Boulnois de faire suite à la demande de M^e François des Minières, l'avocat du prévenu.

La raison du renvoi ? La complexité d'un dossier où son client, visé par une enquête de l'IGPN, la police des polices, risque son avenir. Il faudra sans doute au moins deux heures d'audience pour en venir à bout. M^e des Minières a donc invoqué l'heure tardive de la présentation de l'affaire qui ne permet pas «*un procès équitable*». Car le dossier du policier est intervenu après trois affaires qui se sont éternisées jusqu'à 20h30. Mais des audiences de correctionnelle qui durent jusque tard dans la soirée, il y en a toutes les semaines ou presque, a plaidé M^e François-Xavier Laperonnie pour les parties civiles. «*Et quid du dossier suivant ?*» Jugé moins complexe, il a toute de même été jugé.